



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/16
30 avril 2019



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-troisième réunion
Montréal, 27-31 mai 2019

COOPÉRATION BILATÉRALE

1. Le présent document présente un aperçu des demandes des agences bilatérales et de leur admissibilité compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour 2019. Il renvoie aux documents de réunion pertinents qui comprennent une analyse des demandes bilatérales, et formule une recommandation sur l'année d'affectation au titre de la coopération bilatérale.

Présentation générale

2. Deux projets de coopération bilatérale, d'un montant de 650 400 \$US, ont été soumis à l'examen de la 83^e réunion, comme indiqué au tableau 1.

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale soumis à la 83^e réunion

Agence	Pays	Intitulé du projet	Financemen t sollicité (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Allemagne	Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième et quatrième tranches) (plan du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation et activités de facilitation)	500 000	60 000	(1)
Sous-total			500 000	60 000	
Japon	Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) (plan du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation et activités de facilitation)	80 000	10 400	(1)
Sous-total			80 000	10 400	
Total			580 000	70 400	

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/22

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Demande du gouvernement allemand

3. La somme de 560 000 \$US sollicitée par le gouvernement allemand, ainsi que la somme de 5 072 800 \$US approuvée aux 81^e et 82^e réunions, ne dépassent pas le seuil de 20 % autorisé pour l'allocation de l'Allemagne pour la période triennale 2018-2020, qui s'élève à 9 660 800 \$US.

Demande du gouvernement japonais

4. La somme de 90 400 \$US sollicitée par le gouvernement japonais ne dépasse pas le seuil de 20 % autorisé pour l'allocation de 2019, qui s'élève à 4 879 033 \$US.

Recommandation générale

5. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux, approuvés à la 83^e réunion, comme suit :

- a) XX \$US (coûts d'agence compris) du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2018-2020 ; et
- b) XX \$US (coûts d'agence compris) du solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2019.
